



Procès-verbal du conseil d'administration du 23 novembre 2017

Le conseil d'administration (CA) de l'École française de Rome (EFR) s'est tenu le jeudi 23 novembre 2017 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris. La séance s'ouvre à 14h00.

Membres présents ou représentés (12)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- M. Frédéric FOREST, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- Mme Anne PEYROCHE, présidente du Centre national de la recherche scientifique, représentée par Mme Diane BRAMI ;
- Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma (procuration à M. Fabrice JESNÉ) ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Membres absents excusés (2)

- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP.

Assistaient également à la séance

- Mme Amandine AL OBAIDI ROUILLOT, stagiaire IRA auprès des services administratifs et financiers de l'EFR ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Élection du président du conseil d'administration ;
2. Examen du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 ;
3. Informations de la directrice ;
4. Approbation du contrat quinquennal 2017-2021 ;
5. Budget de l'exercice 2018 ;
6. Tarifs et barèmes de l'année 2018 ;
7. Délégation du CA à la directrice de l'EFR ;
8. Prélèvement de frais de gestion sur les contrats de recherche ;
9. Admission en non-valeur ;
10. Contrôle interne budgétaire et comptable ;
11. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année 2018 ;
12. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du CA ;
13. Questions diverses.

1. Élection du président du conseil d'administration

Il est procédé à l'élection du président du conseil d'administration. Sur 12 votants, on dénombre 11 voix pour M. Philippe Boutry et un vote blanc.

M. Philippe Boutry est élu président du conseil d'administration de l'École française de Rome pour la période 2017-2020.

2. Examen du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR rappelle les événements scientifiques récents qui ont marqué l'établissement, dont l'exposition « Musiques, échos de l'Antiquité », au Louvre-Lens, dont Alexandre Vincent, ancien membre de l'EFR, est un des commissaires scientifiques. L'exposition est programmée jusqu'au 15 janvier 2018.

Le 22 septembre 2017 ont été fêtés à Naples les 50 ans du Centre Jean Bérard (CJB). À cette occasion, une exposition sur 50 ans d'archéologie au CJB a été inaugurée dans les locaux du consulat, au Grenoble, un film sur l'histoire du Centre a été projeté dans l'auditorium. La soirée s'est terminée par un cocktail sur la terrasse du Grenoble.

En octobre 2017, les Rendez-Vous de l'Histoire de Blois ont permis aux EFE de proposer comme chaque année depuis 2015 une table-ronde « carte blanche ». Les Rendez-vous étant consacrés en 2017 aux découvertes, le thème choisi par les EFE a été « Qu'est-ce qu'une découverte en archéologie ? ». Les livres publiés par les EFE ont été exposés au salon du livre d'histoire qui accompagne les RV.

Le 13 novembre 2017, à l'occasion d'un cocktail à Paris, a été lancé le fonds de dotation pour l'archéologie et le patrimoine en Méditerranée (Arpamed), en présence de B. Le Maire, ministre de l'économie. Ce fonds a pour objectif de subventionner les fouilles archéologiques françaises autour

du bassin méditerranéen. Étaient présents les membres du conseil d'administration et scientifique du fonds, les quatre directeurs des EFE méditerranéennes, des archéologues et des représentants du monde des affaires et de la finance. La directrice du Centre Jean Bérard, C. Pouzadoux siège au conseil scientifique, dont C. Sottinel est la présidente. A ce jour, deux fouilles de l'EFR-CJB ont reçu des financements du fonds (qui a subventionné aussi des opérations de l'IFAO et de la CVZ) : celle de la *Cenatio Rotunda* (Palatin, Rome) et de la *Via dei Sepolcri* (Pompéi).

Par ailleurs, le séminaire des EFE s'est tenu à Siem Reap au Cambodge les 28 et 29 novembre 2017 sur le thème « patrimoine en danger ». La directrice et le directeur des études antiques étaient présents, ainsi que M. Osanna, directeur général du Parc archéologique de Pompéi, qui a présenté une communication sur le site dont il a la responsabilité.

Le 2 février 2018, une journée sera consacrée aux EFE par l'AIBL, sur le thème de la participation des écoles à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine des pays qui les accueillent. Pour l'EFR, E. Nallbani (ancienne membre, CR au laboratoire Orient et Méditerranée) présentera une communication sur son action sur les sites de Lezha et Komani (Albanie), menacés par l'urbanisation et le développement du tourisme de masse.

4. Approbation du contrat quinquennal 2017-2021

Le contrat quinquennal a été présenté en comité technique le 3 novembre 2017. Il sera signé au ministère le 5 décembre 2017.

Le représentant du ministère, P. Gosselin, indique que la directrice générale a un calendrier chargé. Elle réunira les directeurs des EFE autour du 2 février 2018, la veille ou le lendemain.

Le contrat quinquennal est marqué par la structuration toujours plus forte du réseau des EFE. Il est envisagé de créer un comité d'orientation stratégique, où siègeraient les personnels, pour développer le sentiment d'appartenance au réseau. Par ailleurs, un service commun sera mis en place, composé d'un chargé de communication et d'un ingénieur transition numérique, basé à Paris.

La politique scientifique de l'EFR a été réorientée dans le sens d'une diminution du nombre de programmes de 50 à 32, avec, parallèlement, l'établissement d'une procédure de demande de subvention au fil de l'eau. Le renforcement des politiques de formations est un autre point fort. Des ateliers en direction des étudiants de master sont désormais organisés sous le pilotage des membres docteurs. En ce qui concerne les publications, la transition vers le numérique sera poursuivie et renforcée. Les traductions vers l'anglais seront développées. La série Lectures méditerranéennes, commune à la CVZ et à l'EFR, est coéditée avec les Éditions Tallandier. Elle s'adresse au grand public curieux d'histoire et des questions concernant nos sociétés actuelles.

En matière de pilotage, l'élaboration d'un bilan social sera l'un des enjeux de la prochaine période. Le renforcement du pôle archéologique romain, avec la venue d'un topographe en février 2018, ira de pair avec l'augmentation des synergies entre le service archéologique à Rome et le Centre Jean Bérard à Naples.

La directrice fait part d'un point d'inquiétude sur l'élaboration du contrat quinquennal. Le dialogue avec la tutelle a été cordial, mais aucune question de financement n'a été abordée. Les notifications de la subvention interviennent désormais en fin d'année pour la suivante, sans engagement du MESRI sur la durée du quinquennal.

Le représentant du ministère indique que le maintien du bonus contractuel et de la subvention pour charge de service public seront assurés.

Entre autres, sur la mise en place du service commun, le ministère financera le poste de chargé de mission transition numérique (niveau ingénieur de recherche), tandis que le financement du poste de

chargé de communication sera pris en charge par les cinq EFE. Toutefois, il conviendra de doter ce service, basé au siège de l'EFEO, d'un budget de fonctionnement (missions, fournitures, etc), point qui n'a été abordé à aucun moment.

Le représentant du ministère salue la qualité des échanges avec l'EFR ainsi que le dialogue de l'EFR avec les autres EFE.

P. Boutry demande une précision sur l'organisation des ateliers en direction des étudiants de master. La directrice de l'EFR indique que ces ateliers s'adressent à des étudiants inscrits dans des établissements français. L'initiative, menée en 2017 pour la première fois, sera renouvelée en 2018 (fin janvier) et à l'avenir. Les encadrants sont des membres et de jeunes anciens membres. Il s'agit de faire découvrir pendant une semaine, sur le terrain (sites, musées, archives bibliothèques), le concret de la recherche dans les domaines de l'EFR.

G. Bertrand insiste sur la nécessité que la date choisie au cours de l'année soit la même d'une année sur l'autre, de manière à ce que les étudiants se souviennent de l'échéance. La communication doit par ailleurs être étendue.

Le contrat quinquennal pour la période 2017-2021 est adopté à l'unanimité.

5. Budget de l'exercice 2018

Monique Zimmermann, agent comptable de l'EFR, présente le projet de budget initial pour l'exercice 2018. Elle précise qu'à ce jour, l'établissement n'a pas reçu la notification de subvention.

Tableau 1 - Tableau des emplois

On dénombre 68 ETPT, soit un équivalent temps plein travaillé de plus qu'en 2017. Pour 2018, on a ouvert un demi-poste pour la communication, de manière à renforcer le service. Un demi-emploi a par ailleurs été consacré aux recrutements ponctuels (bibliothèque ou services administratifs). Le projet de recherche européen « Performart » emploie 7,5 ETPT.

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

Avec 7.029.168 euros de recettes et 7.740.500 euros de crédits de paiements, le budget initial pour 2018 présente un solde déficitaire de 711.332 euros. Le solde était déficitaire de 756.830 euros en 2017. Ce déficit provient pour une large part de l'effort financier en matière de dépenses d'investissement.

DÉPENSES

- Personnel

On constate une baisse des dépenses de personnel sur les recettes fléchées, et des dépenses nouvelles (allocation de retour à l'emploi pour un membre, financement d'1/5 du poste de chargé de communication basé à Paris, un demi-poste supplémentaire pour la communication à Rome).

- Fonctionnement

Le différentiel entre les autorisations d'engagement (AE), qui s'élèvent à 8.076.550 euros et les crédits de paiement (CP), qui s'élèvent à 7.740.500 euros, s'explique principalement par la prise en compte de la renégociation en 2018 de plusieurs contrats pluriannuels et notamment ceux portant sur le nettoyage des espaces au palais Farnèse et place Navone.

RECETTES

En ce qui concerne les recettes, la subvention pour charges de service public (SCSP) constitue l'essentiel des ressources (6.248.800 euros reconduits sur la base de la subvention attribuée en 2017). Le montant des recettes fléchées est estimé à 163.568 euros, soit 150.000 euros pour Performart et 13.568 euros pour le programme Recap (Centre Jean Bérard). Ces financements proviennent de du Conseil européen de la recherche (ERC) et de l'Agence nationale pour la recherche (ANR).

Pour ce qui concerne les ressources propres, les recettes d'hébergement sont reconduites à l'identique, soit 160.000 euros. Les ventes des publications sont diminuées de 20.000 euros et s'établissent à 220.000 euros. Les autres recettes diminuent de 50.000 euros en raison de la renégociation du contrat du bar attenant à l'immeuble place Navone, dont le montant de l'indemnité annuelle d'occupation est passée de 120.000 euros à 60.000 euros. Cette perte sera en partie compensée par l'accroissement des locations d'espace au sein du bâtiment de la place Navone.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses de formation sont en baisse car tous les membres présents à l'École actuellement sont docteurs. Par conséquent, les dépenses correspondantes en personnel ou en fonctionnement pour leurs frais de déménagements sont reportées sur la ligne « recherche en sciences humaines et sociales (RSHS) ».

Les dépenses de « diffusion des savoirs » sont en baisse en raison de la non-reconduction de la ligne de dépense « rémunération des diffuseurs », indûment prise en compte lors de l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque sont en hausse par rapport à l'exercice N-1 pour prendre en compte le fait que le contrat de maintenance du logiciel « millénium » est désormais calé sur l'année civile, tandis que les crédits ouverts en 2017 ne portaient que sur deux mois. L'EFR se félicite de la baisse légère des dépenses liées au gardiennage, du fait de la suppression d'une permanence assurée le dimanche jusqu'à récemment.

Tableau 4 - Équilibre financier

Le tableau de l'équilibre financier reprend le solde budgétaire en y ajoutant d'autres besoins ou financements, afin de déterminer le prélèvement sur la trésorerie.

Pour 2018, le déficit budgétaire est corrigé d'un financement de 15.000 euros, qui correspondait au remboursement du crédit de TVA pour le service à comptabilité distincte (SACD) des publications.

Le besoin de prélèvement sur la trésorerie s'établit donc à 696.332 euros.

Tableau 6 - Situation patrimoniale

Le tableau 6 présente la situation patrimoniale de l'établissement. Il s'agit d'une présentation en format comptable du budget.

Le premier tableau présente le compte de résultat qui prend en compte toutes les charges et tous les produits, qu'ils donnent lieu ou non à un décaissement ou un encaissement effectif. Le compte de résultat prévisionnel présente une perte de 190.000 euros.

Le second tableau présente le calcul de la capacité d'autofinancement. Une fois le résultat prévisionnel corrigé des amortissements et reprises de financements, il se dégage une faible capacité d'autofinancement, d'un montant de 10.000 euros. Cette somme contribuera aux dépenses d'investissement pour les travaux prévus en 2018.

Le troisième tableau présente l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Les investissements de l'école, prévus à hauteur de 587.000 euros, seront assurés pour 10.000 euros par sa capacité d'autofinancement et pour le solde par prélèvement sur le fonds de roulement.

Tableau 9 - Opérations pluriannuelles

Le décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit que l'organe délibérant vote également sur un tableau détaillant les opérations pluriannuelles.

Pour les dépenses, celles-ci concernent uniquement le projet Performart, pour lequel l'EFR s'est engagé pour cinq ans, à compter de septembre 2016. Au 31 décembre 2017, 292.560 euros auront été dépensés pour ce projet. Pour l'année 2018, le montant prévisionnel des dépenses s'établit à 276.000 euros.

Les recettes pluriannuelles concernent également uniquement le programme Performart (dont 150 000 euros prévus en 2018).

Plan pluriannuel d'investissement 2018-2022

Les dépenses d'investissement pour 2018 s'élèvent à 587.000 euros. Celles-ci comprennent notamment :

- Le renouvellement des serveurs informatiques pour 110.00 euros. Ce changement doit être effectué tous les cinq ans pour des raisons techniques et de sécurité.
- Le renouvellement d'autres matériels informatiques pour 38.000 euros.
- La réfection des peintures place Navone pour 100.000 euros, dans les chambres, les bureaux administratifs et la cour intérieure (la restauration de l'immeuble datant de 2006).
- Au palais Farnèse, des travaux d'aménagement de la bibliothèque, pour 50.000 euros (amélioration des conditions de travail des bibliothécaires par l'aménagement d'une pièce, le « studiolo », et création d'un espace de rencontre pour les membres et les lecteurs).

L'EFR rencontrera des difficultés pour engager les travaux lourds de rénovation des façades et des toitures au palais Farnèse dont le calendrier dépend de celui de l'ambassade. À la suite d'une réunion avec l'Ambassade, les études initialement prévues pour 2017 ont été reportées à 2018, et les travaux ne s'échelonneront effectivement qu'à partir de 2020.

Le fonds de roulement de l'EFR permet de couvrir les dépenses d'investissement courant prévues de 2018 à 2020, mais pas celles liées aux travaux lourds du palais Farnèse. Ces travaux exceptionnels, le cas échéant, devront faire l'objet de subventions spécifiques. Par ailleurs, l'EFR devra trouver les moyens de reconstituer son fonds de roulement et une véritable capacité d'autofinancement.

La directrice de l'EFR souligne la légère amélioration de la situation financière par rapport aux années précédentes, même si celle-ci reste fragile au regard des dépenses lourdes envisagées au palais Farnèse : elle met en lumière la lourdeur des frais de gardiennage autour et à l'intérieur du palais Farnèse, dans le contexte actuel d'une sécurisation accrue des espaces depuis 2015. L'impact sur le budget est lourd (70 000 euros par an).

Elle précise que le ministère a autorisé le prélèvement sur le fonds de roulement. Celui-ci sera de 102 jours de fonctionnement, au-delà du plancher des 60 jours.

Le fonds d'incitation à la recherche (FIR) va financer en 2018, pour 30.000 euros, des enregistrements afin de constituer des archives sonores de témoignages des grands anciens de l'EFR. Ce projet s'articule d'une part, sur la constitution d'un fonds d'archives orales et d'autre part, sur la production de petits films à partir d'une sélection de témoignages.

Par ailleurs, depuis 2016, les rentrées des publications couvrent les dépenses du service (hors dépenses de personnel). C'est un motif de satisfaction pour l'EFR, puisque cela signifie que ce budget n'est plus un budget subventionné. Ainsi, si le chiffre d'affaires de ce service a diminué, ses coûts ont également baissé.

Richard Figuiet précise que l'actuel marché avec la typographie sera renégocié en mai 2018, avec un périmètre renouvelé puisqu'il devra intégrer le format numérique et une variété de modes d'impression (offset).

Jean-Louis Ferrary s'enquiert d'un projet de travaux, consécutif au tremblement de terre d'avril 2009 et qui concerne la galerie principale de la bibliothèque. L'agent comptable lui répond qu'un monitoring est prévu (40 000 euros) en 2018 mais que les travaux correspondants n'auront lieu que dans quelques années. Le filet de protection dans la grande galerie sera donc conservé.

Clément Pieyre, directeur de la bibliothèque, fait part de la difficulté de concilier l'impératif de sécurité lié au fait que la bibliothèque soit dans une ambassade avec la volonté d'ouverture au public que se doit toute bibliothèque de recherche.

Le représentant du ministère souligne que l'École française d'Athènes (EFA) est également confrontée à des frais de gardiennage importants. Si ces dépenses pèsent sur le budget, celles-ci sont incontournables. Concernant le budget, il fait savoir qu'il n'y pas de points problématiques et que celui-ci a déjà fait l'objet d'un échange entre l'EFR et le ministère. Il précise que l'EFR ne pourra pas supporter seule le coût des travaux lourds envisagés au palais Farnèse. Une coordination s'imposera en haut lieu entre le MESRI et le MEAE.

Finalement, il informe que la notification de subvention parviendra à l'EFR début décembre 2017.

Il est procédé au vote de la délibération, qui reprend le résultat de tous les tableaux présentés pour vote de l'organe délibérant.

Le budget initial pour l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

6. Tarifs et barèmes de l'année 2018

Le point 6 porte sur les tarifs et barèmes de l'année 2018. Seuls sont pointés les éléments ayant été modifiés par rapport aux tarifs et barèmes de 2017.

Dans la rubrique « mise à disposition de salles » des tarifs 2018, l'indication du coût, pour une location de salle pour une demi-journée, est modifiée en « 50 % du tarif journalier » et non plus à « une réduction de 50% ».

Dans la rubrique « rémunération » des indemnités et prestations 2018, l'indemnité journalière de 100 euros qui s'appliquait aux formateurs intervenant dans les ateliers doctoraux est supprimée à partir de 2018.

Dans la rubrique « missions » des indemnités et prestations 2018, le plafond de remboursement pour une nuitée à Paris et villes de plus de 200 000 habitants passent de 110 euros à 120 euros, permettant ainsi un alignement avec les autres Ecoles françaises à l'étranger (EFE).

Les tarifs et barèmes sont adoptés à l'unanimité.

7. Délégation du CA à la directrice de l'EFR

Le point 7 porte sur les délégations de pouvoirs du CA à la directrice. La délégation est présentée au conseil qui se réunit pour la première fois dans sa nouvelle composition.

La délégation de pouvoirs est adoptée à l'unanimité.

8. Prélèvement de frais de gestion sur les contrats de recherche

La proposition vise à établir des règles pour gérer les programmes de recherche dans de bonnes conditions. Les programmes de recherche accueillis par l'EFR générant des dépenses, des frais de gestion sont proposés à hauteur de 8% du coût du programme.

Pour le programme Performart, des conditions préférentielles avaient été établies (4% de frais de gestion). Ces conditions avantageuses visaient à augmenter l'attractivité de l'École, mais elles ne sont pas soutenables à l'avenir si l'École souhaite accueillir d'autres programmes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Admission en non-valeur

Le conseil d'administration propose à la directrice d'admettre en non-valeur la somme de 2988.70 euros car une librairie en faillite ne peut payer une facture émise en 2015 par le service des publications.

L'admission en non-valeur est adoptée à l'unanimité.

10. Contrôle interne budgétaire et comptable

L'agent comptable présente la démarche de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC). Le contrôle interne comptable a déjà fait l'objet de présentations au CA depuis le décret GBCP. Pour la première fois, le volet budgétaire du contrôle interne est également intégré.

Les outils du CIBC sont présentés. Il s'agit de la cartographie des risques d'une part, visant à identifier les processus susceptibles de représenter un risque pour la qualité des comptabilités ou/et la soutenabilité budgétaire, et du plan d'action, d'autre part, qui formalise les solutions identifiées pour réduire ou supprimer ces risques. Cette année, la circulaire ministérielle relative à la GBCP propose un document simplifiant la formalisation du CIBC, l'Outil-Processus-Risque-Action (OPRA), lequel est une synthèse des deux outils précédemment évoqués.

Un bilan des principales actions mises en place en vue d'améliorer le CIBC est présenté.

Le circuit des délégations de signature a été formalisé. Par ailleurs, depuis 2017, des réunions de dialogue de gestion ont été instituées entre la directrice, l'agent comptable et les responsables d'un budget. Un premier cycle de réunions a eu lieu en mai, et un second en octobre. Elles ont permis d'améliorer la programmation et l'exécution budgétaire. Enfin, un autre élément d'amélioration du pilotage budgétaire se trouve en matière de délégation de pouvoirs du CA à la directrice, consistant à autoriser les virements de crédits entre enveloppes principales du budget.

Les actions prioritaires suite à l'actualisation de la cartographie des risques sont présentées. Il s'agit, en premier lieu, de réaliser l'inventaire des stocks des publications de l'EFR. Une opération importante de tri des ouvrages stockés place Navone vient d'être réalisée, suivie d'une vente promotionnelle. Un inventaire du nouvel état des stocks pourra ainsi être effectué fin novembre, afin de mettre à jour le stock au plan comptable.

Une démarche similaire sera appliquée aux mobiliers et au matériel figurant encore au bilan et totalement amortis, de façon à ne laisser au bilan que les biens encore en service. Ce dernier inventaire n'aura pas d'impact sur le résultat comptable mais sur la qualité du bilan.

Une action est également prévue pour faciliter le suivi financier des programmes de recherche bénéficiant de recettes fléchées. En effet, celui-ci obéit à des règles complexes, avec une

présentation différente entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale. Aussi, une documentation interne sera élaborée.

Une autre action concerne cette fois les régies, constituées par l'EFR à l'occasion de fouilles à l'étranger. Il s'agit ici d'améliorer la fluidité du transfert, vers l'agence comptable, des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées. L'atelier rassemblant les responsables de fouilles, organisé en janvier 2017, devrait être reproduit à l'identique en 2018, ce qui améliorera le lien entre les opérateurs scientifiques et les services comptables.

Enfin, il est signalé que le logiciel AGE 12, s'il satisfait aux besoins en matière de comptabilité générale, ne permet pas de produire les extractions de données et outils, qui faciliteraient le pilotage.

Le tableau OPRA est adopté à l'unanimité.

11. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année 2018

Les dates ont été prises en concertation avec les autres EFE, de manière à éviter les chevauchements. IL s'agit du 15 mars à Paris, du 21 juin à Rome et du 22 novembre à Paris. Ainsi le calendrier de réunion des instances de l'EFR sera-t-il transmis à l'issue du CA aux autres EFE.

12. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du CA

Les accords et conventions sont approuvés à l'unanimité.

13. Questions diverses.

La séance est close à 16h.